Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Informations de l’OFT

09.10.2014

Hanspeter Egli

Sommaire

- Révision de l’ordonnance sur les installations à câbles, ordonnance sur les chefs techniques
- Adaptation de la loi sur la protection de l’environnement
- Convention OFT – IFCF
- Recommandation SESA: sur le télésiège, placer son sac à dos sur les genoux
- Accidents 2013

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Révision OICa: état d'avancement

1re partie

Révision OICa: état d'avancement Déclencheur et objectifs

- Entrée en vigueur de la LICa et de l'OICa le 1.1.2007
- 6 années d'expérience
- Diverses petites faiblesses identifiées dans l'OICa
- But: élimination des imperfections reconnues
- Nombreuses améliorations: évolution sans révolution
- Au niveau de l'ordonnance seulement (OICa et O sur les chefs techniques)

Révision OICa: état d'avancement Principales modifications prévues

- Rapport d'expert sur le calcul du câble (seulement pour les nouvelles installations ou en cas de transformation déterminante)
- Reconnaissance des chefs techniques désormais indépendante de l'entreprise
- Ordonnance sur les chefs techniques désormais valable pour les installations cantonales
- Réglementations de la capacité d'assurer le service

Révision OICa: état d'avancement
Activités précédentes

- Lancement du projet octobre 2012
- Consultation préalable informelle de milieux intéressés
- Entretiens avec RMS, UCT et CITT
- 1re consultation des offices
- Remaniement et traduction
- Audition des milieux intéressés (jusqu'à mi-sept. 2014)

Révision OICa: état d'avancement Prochaines étapes

- Remaniement après l'audition (en cours)
- 2e consultation des offices (décembre 2014)
- Mise au net et traduction (janvier 2015)
- Arrêté du Conseil fédéral (avril 2015)
- Entrée en vigueur (1er mai 2015)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Adaptation de la loi sur la protection de l’environnement

2e partie

Adaptation de la LPE
Art. 10*b*, al. 2, let. b

[2] Le rapport comporte les indications nécessaires à l'appréciation du projet selon les dispositions sur la protection de l'environnement. Il est établi conformément aux directives des services spécialisés et présente les points suivants:

b. le projet, y compris les mesures prévues pour la protection de l'environnement et pour les cas de catastrophe, ainsi qu'un aperçu des éventuelles solutions de remplacement principales étudiées par le requérant;

<u>Base</u>: convention d'Aarhus (adhésion conformément à la décision parlementaire du 27 septembre 2013)

Adaptation de la LPE
Art. 10*b*, al. 2, let. b

- En vigueur depuis le 1er juin 2014
- Nouveau pour les installations soumises à l'EIE: le requérant doit inscrire dans l'EIE un aperçu des principales solutions de remplacement étudiées
- Attention: pas d'obligation générale d'étudier des solutions de remplacement

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

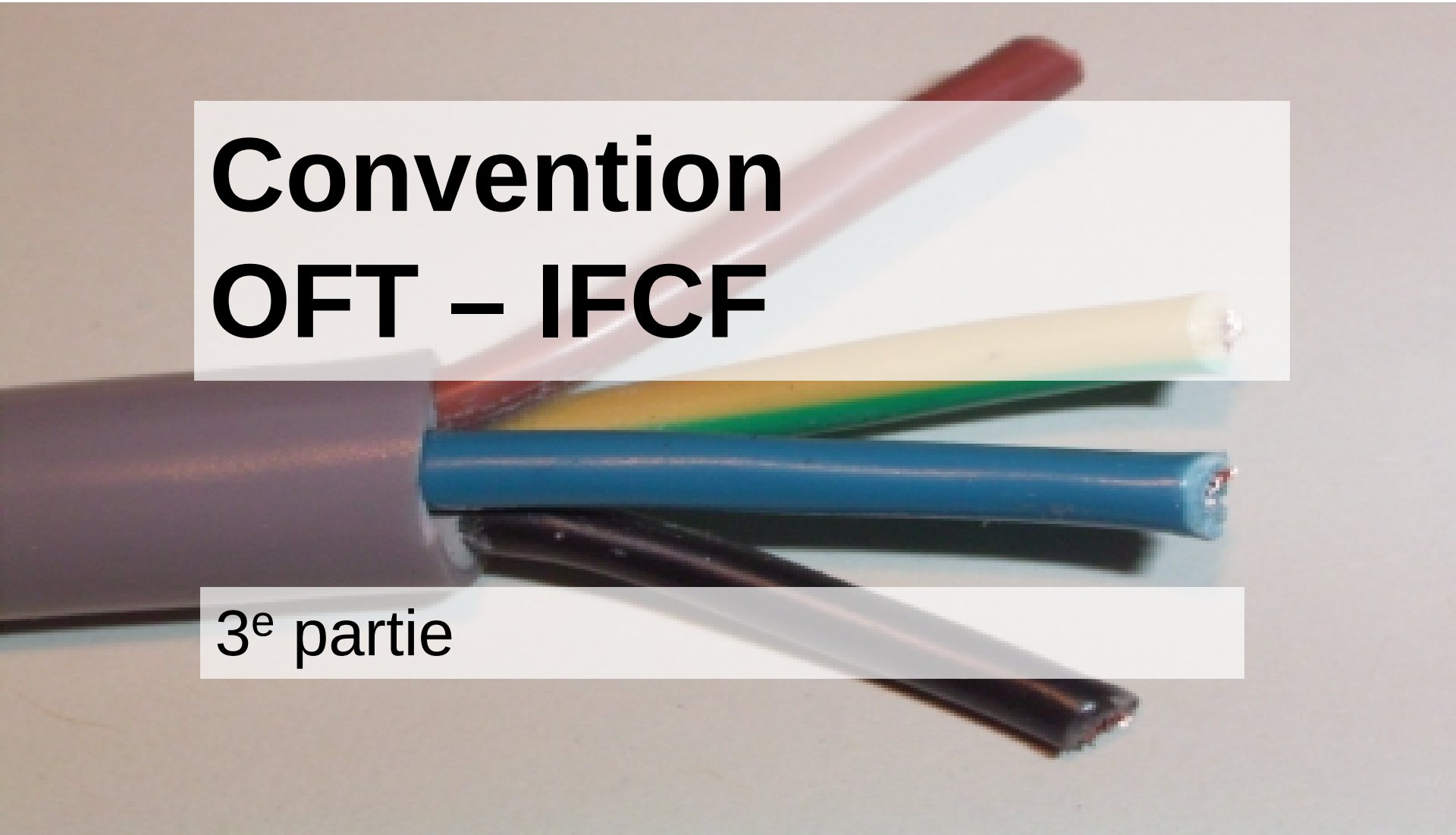

Convention OFT – IFCF

3e partie

Convention OFT – IFCF
Contenus

- Régit les compétences OFT-IFCF dans les procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter des installations d'alimentation en électricité
- Définit la compétence de l'IFCF en phase d'exploitation
- Établit la compétence d'approbation de installations de production d'électricité des installations à câbles
- Régit le compte-rendu des coûts

Convention OFT – IFCF
Aspects formels

- Convention signée et entrée en vigueur immédiatement
- Déjà mise en pratique

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Sac à dos et télésiège

4e partie

Recommandation du SESA
Sac à dos sur les télésièges

- Accident à Hoch-Ybrig en janvier 2013
- Cause: sac à dos resté accroché au siège
- Recommandation du SESA de placer des pictogrammes avertissant du danger
- Pictogramme déjà standard sur les nouvelles installations
- Appel de l’OFT aux exploitants de télésièges: placer des panneaux d’avertissement
- Contrôle par sondage lors de la surveillance de l’OFT

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication

Office fédéral des transports

Événements et accidents 2013

5e partie

Statistique 2013 de l'OFT

Type d'installation à câbles	Nombre d'installations	événement	accidents	personnes					
				blessées			tuées		
				V	P	T	V	P	T
Funiculaire (y c. transport de personnel)	52	2	1			1			
téléphérique à va-et-vient (y c. groupes)	119	11							
télécabine à mvt continu (sauf télémixte)	110	7	1	2					
télésiège à pinces débrayables	234	13	7	5		1	1		
télésiège à pinces fixes	114	9	6	6					
télémixte	4	2							
télécabine à trois câbles	2	1							
télécabine groupe	4								
Funitel	2								
Total	641	45	15	13	0	2	1	0	0
				15			1		
				16					

Légende: F: voyageur P: Personnel T: tiers

Accident: événement avec personnes tuées, blessés graves ou blessés légers

Statistique de l'OFT: événements

	2012	2013
Événements annoncés total	**102**	**45**
▶ **Chutes de voyageurs**	**18**	**11**
▪ Embarquement et débarquement	15	8
▪ Chutes du siège		
– adultes	1	1
– enfants, jeunes	2	2
▶ **Accidents du travail**	**7**	**0**

Statistique de l'OFT: événements

	2012	2013
▶ **Vent / chutes d'arbres**	**15**	**5**
▪ Déraillements de câble		3
▪ Collisions		1
▪ Autres conséquences		1
▶ **Défauts / Dérangements**	**29**	**18**
▪ Éléments de construction mécaniques	20	5
– roulement / mécanisme	2	1
– câbles / pinces	10	0
– autres	7	4
▪ Éléments de construction électriques / commande	9	13

Statistique de l'OFT: événements

	2012	2013
▶ **Autres influences**	**40**	**11**
▪ Chutes de véhicule	1	0
▪ Collisions	6	2
▪ Incendie / nature (sauf vent)	7	1
▪ Action de tiers	3	4
▪ Comportement fautif de voyageurs	18	2
▪ Erreur de manipulation		2

Statistique de l'OFT: dommages corporels

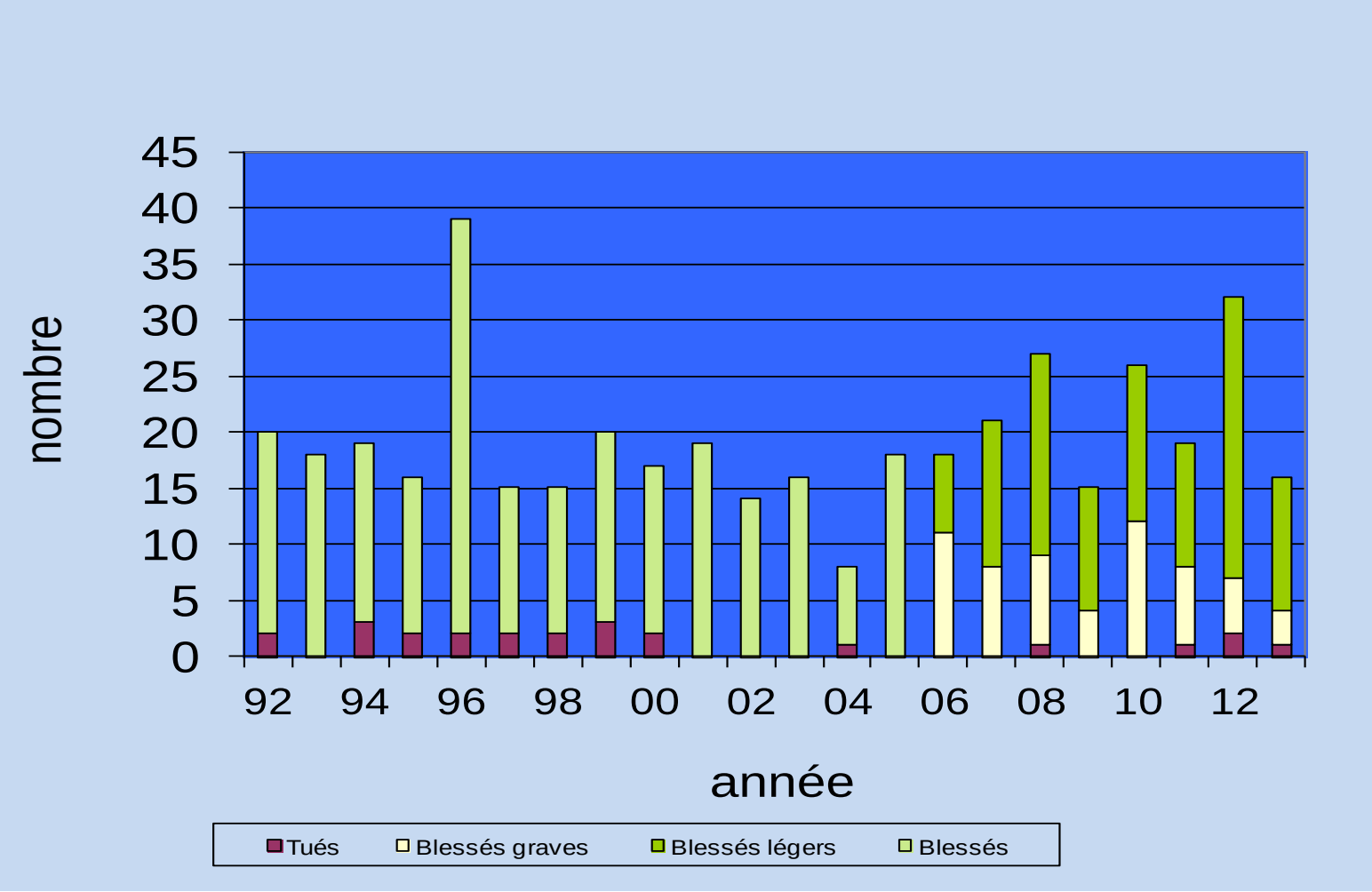

Merci beaucoup!